Mise en oeuvre de la couverture médicale au profit des étudiants à partir de la prochaineannée scolaire (Rhmani)

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-06-2010 20:43:25

Le gouvernement se penche actuellement sur l'examen des mesures devant favoriser la mise en oeuvre un régime de couverture médicale au profit des étudiants à partir de la prochaine année scolaire, a affirmé le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani.

S'exprimant mercredi lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants, M. Rhmani a souligné que les bénéficiaires de ce régime sont les étudiants titulaires du baccalauréat et ceux inscrits aux établissements d'enseignement supérieur privé et dont l'âge varie entre 16 et 35 ans qui poursuivent leur études d'une manière régulière et qui ne bénéficient d'aucune couverture sanitaire en tant qu'ayant droit.

Le panier des soins est celui des prestations garanties par la loi relative à la couverture médicale de base, a-t-il dit, ajoutant que ces prestations sont celles assurées par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) à l'exception de la grossesse et de l'accouchement, eu égard que le nombre des étudiantes enceintes ne dépassent pas le taux de 1,1 pc qui ne disposent pas de couverture médicale en tant que conjointe.

Evoquant les cotisations, M. Rhmani a souligné que leur montant a été fixé entre 220 et 350 DH par an (selon les études réalisées dans ce sens en se basant sur 2008 comme année de référence), relevant que ce montant pourrait être revu à la hausse pour se situer entre 245 et 400 dh durant l'année universitaire 2010-2011 pour atteindre entre 290 dh et 460 dh à l'horizon 2015.

Concernant l'établissement qui sera chargé de la gestion de cette couverture, le ministre a indiqué qu'après concertations avec la CNOPS et la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), il s'est avéré qu'il y ait plusieurs contraintes techniques et juridiques rencontrées dans ce sens, ce qui a amené le comité technique interministériel à réfléchir à la possibilité de confier la gestion de cette couverture à une société privée d'assurance.

La commission interministérielle se penche actuellement sur l'élaboration d'un cahier de charges dans la perspective de lancer un appel d'offres, a-t-il dit.
MAPF